



RCS : PONTOISE

Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00229

Numéro SIREN : 814 001 087

Nom ou dénomination : 1001 EXPERTISE

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2017 sous le numéro de dépôt 693

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise Société 1001 EXPERTISENéant Adresse de l'entreprise 34 Rue Jean Jaurès

95400 ARNOUVILLE

Numéro SIRET * 8 1 4 0 0 1 0 8 7 0 0 0 3 4Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF					
ACTIF CIRCUITANT	ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
Immobilisations corporelles *	028	21 079	030	981	20 098
Immobilisations financières * (1)	040	1 890	042		1 890
Total I (5)	044	22 969	048	981	21 988
ACTIF CIRCUITANT STOCKS					
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
Marchandises *	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	16 636	070	16 636
	Autres * (3)	072	1 006	074	1 006
Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084	3 270	086		3 270
Charges constatées d'avance *	092	781	094		781
Total II	096	21 694	098		21 694
Total général (I+II)	110	44 663	112	981	43 682
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES					
Capital social ou individuel *			120	1 000	
Ecarts de réévaluation			124		
Réserve légale			126		
Réserves réglementées*			130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132	
Report à nouveau			134		
Résultat de l'exercice			136	3 655	
Provisions réglementées			140		
			142	4 655	
Provisions pour risques et charges			154		
Total I		Total II			
DETTE (4)					
Emprunts et dettes assimilées			156	18 151	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
Fournisseurs et comptes rattachés *			166	7 911	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		172	12 966	
Produits constatés d'avance			174		
			176	39 027	
Total III			180	43 682	
Total général (I + II + III)					
RENOVIS					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	13 500
(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	32 157
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2016

Formulaire obligatoire (article 302, Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société 1001 EXPERTISE

DGFIP N° 2033-B 2016

1001 EXPERTISE
Société par Actions Simplifiée
Au capital Variable de 1.000 euros
Siège social : 34 Rue Jean Jaurès
95400 ARNOUVILLE
814 001 087 PONTOISE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix sept

Le Trente et Janvier, à quatorze heures,



Les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance, effectuée sur la convocation qui leur a été adressée individuellement en main propre le 31 JANVIER 2017.

L'assemblée est présidée par M. Abdellah HOUMAIDA, président.

Le président constate que sont présents :

HOUMAIDA Abdellah détenteur de :	500 actions
GECER Alex détenteur de :	500 actions

Soit au total tous les associés présents, totalisant :	1.000 actions
--	---------------

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président :

- Les copies des lettres de convocation à l'assemblée générale ;
- La feuille de présence ;
- Les comptes annuels ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- Une copie des statuts.

Le président déclare que les documents requis ont été transmis aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1^{ère} résolution : Rapport de gestion sur l'activité de la Société;

2^{ème} résolution : Affectation du résultat ;

3^{ème} résolution : Convention réglementée ;

4^{ème} résolution : Rémunération du gérant ;

5^{ème} résolution : Formalités ;

Puis le président donne lecture des rapports de la gérance.

Le président déclare alors ouverte la discussion générale et donne la parole aux associés qui ont des observations à présenter ou des explications à demander.

Les associés demandent quelques explications et informations sur l'activité et l'avenir de la société. Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

1. Première résolution :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2016, approuve le dit rapport de gestion et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2016 lesquels font apparaître un bénéfice de 3.655 €.

En conséquence, elle donne au gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge 0 € de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Deuxième résolution :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat comptable de l'exercice clos le 30 Septembre 2016 qui représente un bénéfice de 3.655 € en réserve légale pour 100 € et en report à nouveau pour 3.555 €.

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social :	1.000,00 €
- Réserve légale :	100,00 €
- Report à nouveau :	3.555,00 €
- Situation nette :	4.655,00 €

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte qu'aucune somme n'est distribuée à titre de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Troisième résolution

L'assemblée générale prend acte qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune nouvelle convention entrant dans le champ d'application de l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte que le président a perçu une rémunération brute de 0 € au titre de l'exercice clos.

Par ailleurs, l'assemblée générale approuve que le gérant aura droit en outre au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation, à charge pour lui d'en justifier.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5. Cinquième résolution

L'assemblée générale ordinaire délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant et les associés présents.

Arnouville, 31 JANVIER 2017

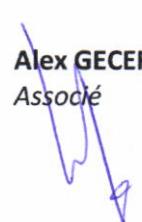
Abdellah HOUMAIDA

Président Associé



Alex GECER

Associé

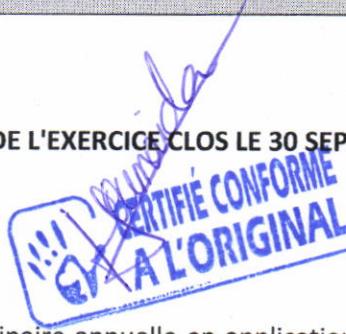


1001 EXPERTISE

Société par Actions Simplifiée
Au capital Variable de 1.000 euros
Siège social : 34 Rue Jean Jaurès
95400 ARNOUVILLE
814 001 087 PONTOISE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016

Chers Associés,



Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2016 des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis, à savoir :

- le bilan ;
- le compte de résultat ;
- l'annexe ;
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Le compte de résultat fait apparaître un déficit de 10.998 euros, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiés, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

1. **SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016**

i. **Evénements significatifs de l'exercice**

La société a été constituée le 08 Octobre 2015, il s'agit de son premier exercice.

ii. **Présentation des comptes annuels**

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

Le chiffre d'affaires réalisé par la Société au titre de l'exercice clos le 30 Septembre 2016 s'est élevé à 86.072 euros.

Parallèlement, les charges d'exploitation atteignent un montant total de 73.057 euros. Ces charges concernent essentiellement :

- Autres Charges Externes : 59.230 €.
- Masse salariale : 11.311 €.
- Dotation aux amortissements : 1.444 €.

Le résultat d'exploitation ressort en conséquence bénéficiaire de 13.013 €.

Le résultat financier est de -62 €.

Le résultat exceptionnel est de -8.725 €.

Compte tenu du fait que la société est redevable de l'impôt sur les bénéfices d'un montant de 574 €, et en prenant compte les éléments ci-dessus, le résultat net comptable de l'exercice clos le 30 Septembre 2016 se traduit en conséquence par un bénéfice de 3.655 euros.

Au 30 Septembre 2016, le total du bilan de la Société s'élève à 43.682 euros.

2. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3. Perspectives d'avenir

La société souhaite augmenter son chiffre d'affaires et son bénéfice.

4. Activités en matière de Recherche et Développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de Commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

5. Filiales et participations

Néant.

6. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice écoulé

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les états financiers de l'exercice clos le 30 Septembre 2016 tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 3.655 €.

Nous vous proposons d'affecter le résultat comptable comme suit :

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social :	1.000,00 €
- Réserve légale :	100,00 €
- Report à nouveau :	3.555,00 €
- Situation nette :	4.655,00 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la création de la société.

7. Dépenses et charges non déductibles

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charges des dépenses non déductibles fiscalement pour un montant de 0 €.

8. Conventions réglementées

En application des dispositions des articles L 223-19 et R 223-26 du Code de commerce, le présent rapport précise qu'aucune convention n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

9. Rémunération du Président

Nous vous informons que la rémunération brute allouée au Président au cours de l'exercice pour un montant de 0 euros.

10. Conclusion

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

Abdellah HOUMAIDA
Président